

BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE

47, Avenue Mendès France
29000 QUIMPER

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

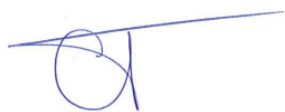
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 14 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Christelle TREUT

Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat et outillage indus.	428 415,70	373 954,08	54 461,62	63 496,02
	Autres immobilisations corporelles	256 277,36	226 634,98	29 642,38	53 180,60
	Immobilisations corporelles en cours				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	20,00		20,00	20,00
	Prêts				
	Autres	11 063,40		11 063,40	11 063,40
	TOTAL (I)	695 776,46	600 589,06	95 187,40	127 760,02
	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cdt., adhr., usagers et cpt. rattachés	114,00		114,00	435,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	61 294,99		61 294,99	82 615,69
	Valeurs mobilières de placement	96 853,00		96 853,00	96 348,00
COMPTES RÉGUL.	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	536 727,72		536 727,72	493 716,23
	Charges constatées d'avance	2 739,00		2 739,00	2 652,00
	TOTAL (II)	697 728,71		697 728,71	675 766,92
	Frais d'émission des emprunts (III)				
COMPTES RÉGUL.	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 393 505,17	600 589,06	792 916,11	803 526,94

Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025

Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	40 313,54	40 313,54
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	573 426,04	
Fonds dédiés	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		547 767,78
	Excédent ou déficit de l'exercice	29 336,08	25 658,26
	Situation nette (sous total)	643 075,66	613 739,58
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	18 905,02	28 167,46
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	661 980,68	641 907,04
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	80 078,48	98 006,73
Dettes	TOTAL (II)	80 078,48	98 006,73
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	TOTAL (III)		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	22 537,71	29 467,66
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	13 876,24	14 968,51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 443,00	11 539,00
Écarts de conversion passif	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		7 638,00
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	TOTAL (IV)	50 856,95	63 613,17
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		792 916,11	803 526,94

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	232 292,00	221 940,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	183 512,15	163 660,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	88 411,00	84 902,14
Mécénats	7 638,00	11 602,30
Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières	84 909,89	83 539,18
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		10 459,20
Utilisations des fonds dédiés	67 221,80	90 296,74
Autres produits	3 128,89	139,00
Total I	667 113,73	666 538,56
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	69 187,63	74 598,08
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	414 844,94	418 731,36
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	269,12	337,53
Salaires et traitements	49 538,08	60 924,37
Charges sociales	17 967,16	18 797,75
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	43 462,37	40 906,19
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	49 293,55	50 253,99
Autres charges	168,16	28,97
Total II	644 731,01	664 578,24
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	22 382,72	1 960,32
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 360,36	9 439,26
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total III	8 360,36	9 439,26
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total IV	0,00	0,00
2. RESULTATS FINANCIER (III - IV)	8 360,36	9 439,26

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	30 743,08	11 399,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		16 114,48
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0,00	16 114,48
CHARGES EXCEPTIONNELLES		

Sur opérations de gestion		384,80
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0,00	384,80
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	15 729,68
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 407,00	1 471,00
Total des produits (I + III + V)	675 474,09	692 092,30
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	646 138,01	666 434,04
EXCEDENT OU DEFICIT	29 336,08	25 658,26
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	<i>6 323 172,00</i>	<i>6 138 138,00</i>
<i>Prestations en nature</i>	<i>84 008,70</i>	<i>132 197,07</i>
<i>Bénévolat</i>	<i>1 289 287,00</i>	<i>1 251 101,00</i>
TOTAL	7 696 467,70	7 521 436,07
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>	<i>6 323 172,00</i>	<i>6 138 138,00</i>
<i>Mise à disposition gratuite de biens</i>	<i>8 850,00</i>	<i>10 049,00</i>
<i>Prestations en nature</i>	<i>75 158,70</i>	<i>122 148,07</i>
<i>Personnel bénévole</i>	<i>1 289 287,00</i>	<i>1 251 101,00</i>
TOTAL	7 696 467,70	7 521 436,07

Sommaire Annexe aux comptes annuels 2025

1. Dispositions générales

1.1. Présentation de l'entité

1.1.1. Identité, organisation

1.1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1.3. Evénements postérieurs à la clôture

1.2. Règles et méthodes comptables

1.2.1. Conventions générales

1.2.2. Référentiel comptable

1.2.3. Durée et période de l'exercice comptable

1.2.4. Changements comptables

1.3. Notes sur l'actif du bilan

1.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.3.1.1. Etat de l'actif immobilisé

1.3.1.2. Indication des méthodes ou conventions utilisées pour déterminer la valeur comptable brute

1.3.1.3. Option pour l'incorporation des frais accessoires

1.3.1.4. Durée d'amortissement des biens non décomposés

1.3.1.5. Option pour le maintien des durées d'usage

1.3.1.6. Etat de rapprochement des amortissements

1.3.2. Immobilisations financières

1.3.3. Stocks

1.3.4. Créances

1.3.5. Valeurs mobilières de placement

1.4. Notes sur le passif du bilan

1.4.1. Fonds propres

1.4.1.1. Affectation du résultat

1.4.1.2. Subventions d'investissement

1.4.2. Fonds dédiés

1.4.3. Provisions pour risques et charges

1.4.4. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

1.5. Notes sur le compte de résultat

1.5.1. Précisions à apporter sur certains produits

1.5.1.1. Cotisations

1.5.1.2. Subventions d'exploitation

1.5.2. Identification des charges

1.5.2.1. Engagement en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite du personnel

1.5.2.2. Rémunération des dirigeants

2. Contributions volontaires en nature

3. Compte de résultat par origine et destination –CROD

4. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Loi n°91-772 du 7 août 1991)

1. Dispositions générales

1.1. Présentation de l'entité

1.1.1. Identité, organisation

La Banque Alimentaire du Finistère, en abrégé BA 29, est une Association d'intérêt général, fondée en octobre 1991. Adhérente au réseau des Banques Alimentaires, la FFBA, elle a pour objet, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des Associations et Organismes sociaux. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

Pour réaliser cet objet, la BA prospecte et collecte des produits alimentaires, en principe sans acheter, en luttant contre le gaspillage, faisant essentiellement appel au bénévolat. Elle organise chaque année une collecte dite « nationale » en mobilisant les associations partenaires et des bénévoles occasionnels.

1.1.2. Faits caractéristiques de l'exercice :

Nous avons reçu au cours de l'exercice par l'intermédiaire de la FFBA des versements de divers mécènes afin de nous permettre de compléter nos collectes de marchandises par des achats de produits manquants.

Un montant de 10 121 € figure ainsi en recettes à ce titre, et des achats de marchandises correspondant à ces financements ont été réalisés courant 2025.

La Fédération nous a par ailleurs versé une enveloppe de 32 850 € pour nous permettre d'acheter directement des fruits et légumes issus des Jardins de Cocagne entre le 1er août 2025 et fin juillet 2026.

Ces achats étaient précédemment réalisés par la Fédération.

Les achats non réalisés ont été portés en fonds dédiés en fin d'exercice.

1.1.3. Evénements postérieurs à la clôture : Néant

1.2. Règles et méthodes comptables

1.2.1. Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses :

- . Continuité de l'exploitation
- . Indépendance des exercices
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.2. Référentiel comptable

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du Plan comptable général et les prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.2.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice a une durée de douze mois correspondant à l'année civile.

1.2.4. Changements comptables :

Le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, l'association Banque Alimentaire présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

1.3 Notes sur l'actif du bilan

1.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.3.1.1. Etat de l'actif immobilisé

Etat des immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice
Install. tech. mat. et outil. industr.	418 287	10 128		428 415
Install. génér.agenc. aménag. div.	61 270	761		62 031
Matériel de transport	179 749			179 749
Matériel de bureau et informatique	14 498			14 498
Total immobilisations corporelles	673 804	10 889		684 693
Titres immobilisés	20			20
Dépôts et cautionnements versés	11 063			11 063
Total immobilisations financières	11 083			11 083
Total général	684 887	10 889		695 776

1.3.1.2. Indication des méthodes ou conventions utilisées pour déterminer la valeur comptable brute

Conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, comprenant :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

1.3.1.3. Option pour l'incorporation des frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

1.3.1.4. Durée d'amortissement des biens non décomposés

Les immobilisations non décomposées sont amorties de manière linéaire en fonction des durées d'usage, à savoir :

Matériel et outillage : 3 à 10 ans

Installations générales : 5 à 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

1.3.1.5. Option pour le maintien des durées d'usage

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'entité a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

1.3.1.6. Etat de rapprochement des amortissements

Etat des amortissements	Valeur en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Install. tech. mat. et outill. industr.	354 791	19 163		373 954
Install. généré.agenc. aménag. div.	30 352	7 760		38 112
Matériel de transport	157 486	16 540		174 026
Matériel de bureau et informatique	14 498			14 498
Total immobilisations corporelles	557 127	43 462		600 589
Total général	557 127	43 462		600 589

1.3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements sur les locaux en cours de location.

1.3.3. Stocks : Néant

1.3.4. Créances

L'échéance de la totalité des créances est à moins d'un an.

1.3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition.

1.4. Notes sur le passif du bilan

1.4.1. Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	40 314				40 314
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		25 658	547 768		573 426
Report à nouveau	547 768			547 768	
Excédent ou déficit de l'exercice	25 658		29 336	25 658	29 336
Situation nette	613 740	25 658	577 104	573 426	643 076
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	28 167		5 000	14 262	18 905
Provisions réglementées					
Total	641 907	25 658	582 104	587 688	661 981

1.4.1.1. Affectation du résultat

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes de l'exercice 2024, l'excédent de l'exercice 2024, soit 25 658 €, a été affecté en réserves qui s'élèvent désormais à 573 426 €.

La décomposition des fonds propres et leur variation par rapport à l'exercice précédent sont indiquées dans le tableau de variation des fonds propres.

1.4.1.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement enregistrent :

- Les fonds perçus par le passé pour financer des investissements
- Une subvention de 5.000 € perçue en cours d'exercice également et affectée à des investissements.

Ces fonds sont réintégrés au compte de résultat au prorata des amortissements des biens concernés.

1.4.2. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports Comptes 689	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
			Comptes 789				
Subv d'exploitation							
Achats alimentaires		8 000				8 000	
Contrib financières autres organismes							
. FFBA							
/ Immobilisations	47 753		16 968			30 785	
Achats alimentaires	30 715	29 024	30 715			29 024	
Accompagnement FSE	19 539	12 270	19 539			12 270	
Total	98 007	49 294	67 222			80 078	

Ont été constatés en fonds dédiés au cours de l'exercice, pour un montant de 49 294 €, les fonds suivants :
3 749 € perçus en 2025 suite aux collectes dématérialisées ainsi qu'à des dotations de mécènes, et qui ont été affectés à des achats de marchandises restant à effectuer à la clôture de l'exercice.

8 000 € attribués fin décembre 2025 par la Ville de Brest pour l'achat de marchandises, également affectés en fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

25 274 € sur une enveloppe globale de 32 850 € attribuée par la Fédération pour la réalisation d'achats de fruits et légumes issus des Jardins de Cocagne, à réaliser sur la période 01/08/2025 à 31/07/2026.

12 270 € la somme allouée par le FSE + au titre des mesures d'accompagnement, qui seront déployées au cours de l'année 2026.

Ont été constatés en utilisation de fonds dédiés au cours de l'exercice :

16 968 € correspondant à la réintégration, au prorata des amortissements des biens concernés, des fonds dédiés perçus pour l'acquisition d'immobilisations.

30 715 € utilisés à des achats de marchandises.

19 539 € correspondant à la dotation FSE+ au titre des mesures d'accompagnement attribuée au titre de 2024.

1.4.3. Provisions pour risques et charges : Néant

1.4.4. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

L'échéance de la totalité des dettes est à moins d'un an.

1.5. Notes sur le compte de résultat

1.5.1. Précisions à apporter sur certains produits

1.5.1.1. Cotisations

Les cotisations annuelles s'élèvent à 16 € pour les bénévoles et à 24 € pour les partenaires.

1.5.1.2. Subventions d'exploitation

Elles sont comptabilisées à la date de notification par leur bailleur. Lorsqu'elles n'ont pas été consommées sur l'exercice conformément à leur objet, la part excédentaire est reportée en fonds dédiés (Cf tableau ci-dessus).

Les sommes perçues au cours de l'exercice sont les suivantes :

Subvention de l'Etat - DDETS : 53 711 €

Subvention du Conseil Départemental : 22 000 €

Subvention des Communes : 93 539 € dont Ville de Quimper 50 270 €, Ville de Brest 37 000 €.

En raison de la mise en place du nouveau plan comptable pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2025, se rajoute aux subventions perçues en cours d'année la réintégration des subventions d'investissements qui figurait auparavant en produits exceptionnels : 14 262 € pour 2025.

A ces subventions se rajoutent, pour 24 541 €, les subventions FSE + logistique et accompagnement, reversées par la FFBA et figurant pour cette raison en « contributions financières ».

1.5.2. Identification des charges

1.5.2.1. Engagement en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite du personnel

Compte tenu de l'effectif salarié, de son âge et de son ancienneté, les engagements en matière de retraite sont non significatifs.

1.5.2.2. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

2. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont comptabilisées au pied du compte de résultat.

Elles se décomposent en :

- dons en nature, valorisés à la valeur mercuriale donnée par l'institut Nielsen
- prestations en nature selon la valeur du marché
- bénévolat selon les règles du réseau, basées sur le SMIC et selon le décompte du temps réel résultant des feuilles de temps établies par les bénévoles.

3. Compte de résultat par origine et destination –CROD

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	5 320		5 309	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	88 837	88 411	86 400	84 902
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	7 638	7 638	11 602	11 602
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	226 972		216 631	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	84 484		82 041	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 489		18 657	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	183 512		176 174	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			4 980	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	67 222		90 297	
TOTAL	675 474	96 049	692 092	96 504
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	581 052	96 049	599 950	96 504
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 864		16 266	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 407		1 471	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	47 815		48 746	
TOTAL	646 138	96 049	666 434	96 504
EXCEDENT OU DEFICIT	29 336		25 658	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 289 287	1 289 287	1 251 101	1 251 101
Prestations en nature	84 009	84 009	132 197	132 197
Dons en nature	5 058 538	5 058 538	4 910 510	4 910 510
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature	1 264 634		1 227 628	
TOTAL	7 696 468	6 431 833	7 521 436	6 293 808
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS				
Réalisés en France	7 619 110	6 354 476	7 446 370	6 218 742
Réalisés à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE	12 893	12 893	12 511	12 511
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTT	64 464	64 464	62 555	62 555
TOTAL	7 696 468	6 431 833	7 521 436	6 293 808

4. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	96 049	96 504	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	88 411	84 902
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	7 638	11 602
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	96 049	96 504	TOTAL DES RESSOURCES	96 049	96 504
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	96 049	96 504	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	96 049	96 504	TOTAL	96 049	96 504
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisés en France	6 354 476	6 218 742	Bénévolat	1 289 287	1 251 101
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature	84 009	132 197
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	12 893	12 511	Dons en nature	5 058 538	4 910 510
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	64 464	62 555			
TOTAL	6 431 833	6 293 808	TOTAL	6 431 833	6 293 808